

COMMUNAUTE INTERCOMMUNALE REUNION EST
Bras-Panon – Plaine des Palmistes – Saint-André
Saint-Benoît – Sainte-Rose - Salazie

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

AFFAIRE 2025_C_106

COMPTE ADMINISTRATIF 2024 DU BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ, LE DOUZE JUIN, le Conseil Communautaire de la Communauté Intercommunale Réunion Est, dûment convoqué, s'est réuni dans la Salle du Conseil Communautaire, la séance a été ouverte sous la présidence de **Monsieur Patrice SELLY**.

Le Président certifie que la convocation initiale du Conseil Communautaire avait été faite, le **06/06/2025**.

Le nombre des membres en exercice est **48**.

Nombre de membres :

Présents	Représentés	Absents	Total des votes
28	14	6	40

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur Patrice SELLY, Monsieur Dominique PANAMBALOM, Monsieur Jeannick ATCHAPA, Madame Sidoleine PAPAYA, Madame Isabelle PERMACAONDIN, Madame Monique MARIMOUTOUTACOUN, Monsieur Georges PARVEDY, Monsieur Patrice BOULEVART, Madame Elodie PRAUD, Monsieur Mario MOREAU, Madame Sonia ALBUFFY, Madame Anne CANAGUY, Monsieur Jean-Marc PEQUIN, Monsieur Jean-Paul CONSTANT, Monsieur Jean Yannick RAMIN, Madame Stéphanie POINY TOPLAN, Monsieur Laurent PAPAYA, Madame Jimmy COUPOU, Monsieur Jean Marie VIRAPOULLE, Madame Marie Lise CHANE TO, Madame Viviane PAYET BEN HAMIDA, Monsieur Jean Claude FENELON, Monsieur Augustin CAZAL, Madame Sylvie PAYET, Madame Odile DAMOUR, Monsieur Jean Louis VITAL, Madame Valentine SERRANO, Monsieur Bertrand PICARD

ETAIENT ABSENTS :

Madame Sabrina DIJOUX, Madame Primilla CEVAMY, Madame Michèle MARIAYE, Madame Sabrina RAMIN, Monsieur Patrick DALLEAU, Monsieur Daniel GONTHIER

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION :

Monsieur Joé BEDIER donne procuration à Monsieur Jean-Marc PEQUIN, Monsieur Johnny PAYET donne procuration à Madame Sonia ALBUFFY, Monsieur Ridwane ISSA donne procuration à Monsieur Patrice BOULEVART, Monsieur Laurent RAMASSAMY donne procuration à Monsieur Jean-Paul CONSTANT, Madame Alexa SOUPOU donne procuration à Monsieur Jean Yannick RAMIN, Madame Catherine Anne PAYET donne procuration à Madame Jimmy COUPOU, Monsieur Gilles NAZE donne procuration à Madame Isabelle PERMACAONDIN, Monsieur Moussa SAID donne procuration à Monsieur Laurent PAPAYA, Monsieur Jean Stéphane SOUPRAMANIEN donne procuration à Monsieur Jean Marie VIRAPOULLE, Monsieur Bruno ROBERT donne procuration à Monsieur Augustin CAZAL, Madame Sophie AUDIFAX-LEBON donne procuration à Monsieur Jean Louis VITAL, Monsieur Axel BOUCHER donne procuration à Monsieur Patrice SELLY, Madame Lorraine MERGY donne procuration à Monsieur Jeannick ATCHAPA, Madame Cindy SOUCANE donne procuration à Monsieur Dominique PANAMBALOM

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Patrice BOULEVART qui accepte, a été désigné pour remplir les fonctions de Secrétaire de séance.

Que la condition de quorum a été atteinte.

AFFAIRE - 2025_C_106

COMPTE ADMINISTRATIF 2024 DU BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Le résultat de clôture au 31/12/2024 du budget annexe de l'assainissement non collectif en régie s'élève à **(+) 188 316,68 €** toutes sections confondues en tenant compte du résultat antérieur.

Les deux sections présentent les résultats suivants :

- Section de fonctionnement : **(-) 4 529,75 €**
- Section d'investissement : **(+) 192 846,43 €**

INVESTISSEMENT ET FONCTIONNEMENT	Prévision	Réalisation	% Réalisé
Dépenses	864 504,21	576 191,36	66,65%
Recettes	864 504,21	764 508,04	88,43%
Résultat de l'exercice		188 316,68	

FONCTIONNEMENT	Prévision	Réalisation	% Réalisé
Dépenses	631 750,00	441 752,17	69,93%
Recettes	631 750,00	557 597,59	88,26%
Résultat de l'exercice		115 845,42	
Reprise du résultat de l'exercice précédent		-120 375,17	
Résultat de clôture (A)		-4 529,75	

INVESTISSEMENT	Prévision	Réalisation	% Réalisé
Dépenses	232 754,21	14 064,02	6,04%
Recettes	232 754,21	3 468,07	1,49%
Résultat de l'exercice		-10 595,95	
Reprise du résultat de l'exercice précédent		203 442,38	
Résultat de clôture (B)		192 846,43	
Résultat global de clôture (A+B)		188 316,68	

Après prise en compte des restes à réaliser (cf. annexe ci-jointe), le résultat de clôture au 31/12/2024 du budget annexe de l'assainissement non collectif s'élève à **(+) 186 938,96 €**, comme suit :

INVESTISSEMENT ET FONCTIONNEMENT	Réalisation
RAR Dépenses	1 377,72

RAR Recettes	0,00
Solde des RAR 2024 (C)	-1 377,72

Résultat global de clôture avec RAR (A+B+C)	186 938,96
--	-------------------

Principales réalisations en ce qui concerne la section de fonctionnement :

Les principales dépenses de fonctionnement concernent :

- les frais de personnel (ch.012/ 396 726.44 €) en partie mis à disposition par le budget principal (agents techniques et administratifs) ;
- les charges à caractère général (ch.011/ 28 879,59 €) correspondant aux frais d'exploitation de la régie
- les autres charges de gestion courante (ch.65/ 5 259.75 €) concernant des logiciels en nuage.

Par ailleurs, le déficit de fonctionnement de l'exercice 2023 a été repris en dépenses de la section de fonctionnement du budget 2024 (chapitre 002) à hauteur de (-) 120 375.17 €.

Les recettes de fonctionnement proviennent essentiellement :

- de la redevance d'assainissement non collectif (ch.70/ 144 890.86 €). Cette recette augmente de +60 % compte-tenu de l'harmonisation tarifaire intervenue en cours d'année 2024.
- de recettes exceptionnelles (ch.77/ 400 000.00 €) correspondant à une subvention exceptionnelle du budget principal.

Principales réalisations en ce qui concerne la section d'investissement :

Les principales dépenses d'investissement concernent :

- les dépenses d'équipement (ch. 21/ 6 773.97 €) et principalement l'acquisition de matériels informatiques et de mobiliers.

Par ailleurs, l'excédent d'investissement de l'exercice 2023 a été repris en recettes de la section d'investissement du budget 2024 (chapitre 001) à hauteur de (+) 203 442.38 €.

Telles sont les principales réalisations du budget annexe de l'assainissement non collectif en régie pour l'exercice 2024.

- **VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2121-14 et L.2121-31 relatifs à la désignation d'un président de séance autre que

le Président pour le débat et l'arrêt du compte administratif et à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion,

- **VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.5211-1- relatif aux dispositions relatives au fonctionnement du conseil municipal applicables au fonctionnement de l'organe délibérant des établissements publics de coopération intercommunale,

Le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, avec 25 « Pour », 15 « contres »

- **D'ADOPTER** le compte administratif 2024 du budget annexe de l'assainissement non collectif en régie.
- **D'AUTORISER** le Président ou son représentant à signer tout document relatif à cette décision et à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Fait à Saint Benoît,

Le ou la secrétaire de séance
Monsieur Patrice BOULEVART

**Pour extrait conforme ,
Le président de la CIREST**

Patrice SELLY